



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-40

OBJET : Approbation de la création de la SPLA-IN « Marne Est Aménagement », des statuts et du pacte d'actionnaires de la société

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	12

Votants	78
Abstention	0
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélie GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :

Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-Marie MAFFRE-BOUGLET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-40-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : Approbation de la création de la SPLA-IN « Marne Est Aménagement », des statuts et du pacte d'actionnaires de la société

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT) et la compétence Politique de la Ville aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1522-1 et suivants, R.1524-1 et suivants et L. 1531-1;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300-1 et L. 327-1 et L. 327-3,

VU le Code de Commerce ;

VU la signature du Projet Partenarial d'Aménagement « Marne Est » en date du 11 février 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal de Champigny en date du 19 mars 2025 approuvant la création de la SPLAIN « Marne Est Aménagement » et ses statuts,

VU le projet de statuts de la SPLA-in dénommée SPLA-IN « Marne Est Aménagement », annexé à la présente délibération ;

VU le projet de pacte d'actionnaires de la SPLA-IN « Marne Est Aménagement », annexé à la présente délibération

VU toutes les autres pièces du dossier ;

CONSIDERANT la volonté du Territoire Paris Est Marne&Bois et de la commune de Champigny-sur-Marne de disposer d'un outil d'aménagement dédié notamment pour la mise en œuvre des projets d'aménagement au sein du périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement « Marne Est »

CONSIDERANT que la société a pour objet la réalisation de toute opération d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme, pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire de ses actionnaires.

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville en date du 29 avril 2025 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la création de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) « Marne Est Aménagement »

ARTICLE 2 :

APPROUVE la participation du Territoire au capital social de la société à hauteur de 255 000 parts pour un montant total de 255 000 €, soit une valeur nominale de l'action à 1€ et représentant 51 % du capital et des droits de vote de la société

ARTICLE 3 :

APPROUVE le projet de statuts de la SPLA-IN, tel qu'annexé à la présente délibération

ARTICLE 4 :

APPROUVE le projet de pacte d'actionnaires de la SPLA-IN, tel qu'annexé à la présente délibération

ARTICLE 5 :

DECIDE de procéder à la désignation de trois (3) représentants du Territoire Paris Est Marne & Bois au sein du Conseil d'Administration de la SPLA-IN

ARTICLE 6 :

DESIGNE en tant que représentants du Territoire Paris Est Marne & Bois siégeant au Conseil d'Administration de la SPLA-IN :

- Monsieur Charles ASLANGUL
- Monsieur Jacques-Alain BENISTI
- Monsieur Laurent JEANNE

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'intercommunalité Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

12 MAI 2025